



Section locale 501

No: 821 (Sem.11) Mercredi 10 mars 2010

Délégués(es)

Michel
Rondeau
(29)

Guy Lessard
(29)

Marc Chaussé
(105-205)

Michel
Beaudin(5)

Michelle
Clément (14-
114-214)

Ronald Dufort
(111-211)

Pierre Gagné
(11)

René
Monastesse
(48-148-248
Semaine)

Sylvain
Bernard(35)

Mathieu
Demers (135-
235)

Marc
Petitclerc
(P.A.E)

Bureau du
syndicat :
Ext : 3610

Desjardins

Caisse
D'économie
Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00
5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610

Élection délégué(e) d'atelier sur le quart de soir dans le département 29 :

Suite à l'exécutif qui a eu lieu le 8 mars 2010, une élection pour nommer un (1) délégué(e) d'atelier dans le département 129 de soir sera enclenchée. Pour le moment un (1) seul poste sera disponible en raison du nombre de membre sur le quart de soir et dans une situation encore incertaine quand la production pour l'année 2010. Nous suivrons la situation et nous prendrons d'autres mesures si nécessaires. L'affichage pour la mise en candidature débutera le mardi 16 mars et se terminera le mardi 23 mars 2010, par la suite le président d'élection donnera la marche à suivre.

Bourse d'étude du SCEP :

Comme à chaque année le SCEP National octroies des bourses d'études. Ces bourses d'études sont disponibles aux membres en règle, leurs enfants ou les enfants de membre à la retraite où décédés qui étaient en règles au moment de leur retraite ou de leur décès. Les postulants(es) doivent être inscrits(es) à un collège, un CEGEP, un institut technologique ou une université durant la session 2010/2011. Trois bourses d'études d'une valeur de \$2000.00 chacune seront accordées dans chaque région du SCEP. Les postulants(es) doivent soumettre une dissertation de 1500 à 2000 mots sur le sujet suivant : Que signifie le mouvement syndical pour moi.

Pour obtenir un formulaire d'inscription, veuillez contacter le bureau du syndicat au 3610. Ces informations sont aussi disponible sur le site du SCEP à l'adresse suivante : www.scep.ca

Vacance article 10.02 A) page 43

Les employés devront choisir leur période de vacances à compter du 1 février jusqu'au 28 février, en complétant le formulaire distribué à cet effet.

Les choix seront confirmés durant le mois de mars.

Si au 1^{er} avril, les choix des employés n'ont pas été confirmés, le choix de l'employé sera accordé jusqu'à ce qu'un maximum de vingt-cinq pour-cent (25%) des employés d'un atelier dans une même période soit atteint : en autant qu'un nombre suffisant d'employés soit maintenu dans chaque classification pour qu'on puisse continuer le travail. Si le premier choix de l'employé ne peut être confirmé, le deuxième choix exprimé sera considéré de la même façon que mentionné ci-haut. Les employés dont le choix ne peut être confirmé seront rencontrés pour discuter des périodes possibles.

Dans le cas où un employé change d'atelier après avoir vu son choix confirmé, le choix original de l'employé sera respecté en autant que cela permette à la Compagnie de conserver assez d'employés qualifiés pour accomplir le travail.

Article 14.02 :

Le dossier de service de chaque employé mis à pied et réembauché après une mise-à-pied sera révisé par la Compagnie lors de son réembauche et, dans chaque cas, l'employé sera avisé de son ancienneté et de ses crédits de service révisés le cas échéant.

Un employé réembauché qui a subi une mise-à-pied avant la fin de sa période de probation, bénéficiera d'une journée de plus au niveau de son ancienneté lors de son retour au travail s'il débute le même jour que d'autres personnes qui débutent chez MABE.

Départ à la retraite :

Après 30 ans de service, nous tenons à souligner une heureuse retraite à M. Serge Thiboutôt.

Décès :

C'est avec regret que nous avons appris le décès du frère de M. Pierre Pilote. Nous désirons souhaités toutes nos condoléances à M. Pilote ainsi qu'à sa famille.

À venir : Prochaine assemblée générale le 18 avril 2010.